

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

Délibération
n° 2007.05.176

**Acquisition d'un
cribleur de compost
: appel d'offres
ouvert**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

ACQUISITION D'UN CRIBLEUR DE COMPOST : APPEL D'OFFRES OUVERT

Depuis 1995, la station de compostage de Frégeneuil dispose d'un cribleur électrique qui permet d'obtenir un compost de maille 0,10 ou 0,20.

Ce cribleur acheté en 1995, d'une puissance de 22 Kw, ne fonctionne plus de façon optimale car d'une part la corrosion excessive a atteint sa structure et d'autre part, il ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur pour sa maintenance et son utilisation.

Ce cribleur traite 4 000 m³ de compost par an pour 270 heures de fonctionnement, soit 40 jours à 15m³/h. Le compost disponible est criblé soit en mailles 0,20 pour un usage agricole, soit en mailles 0,10 pour un usage en cultures maraîchères.

Il convient donc de lancer un marché public pour l'acquisition d'un nouveau cribleur de compost.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'estimation pour l'acquisition de ce matériel est de 160 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 3 mai 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises, mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe compostage des déchets végétaux – article 2158.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

30 mai 2007

Affiché le :

31 mai 2007